

Zeitschrift:	Die Schweiz = Suisse = Svizzera = Switzerland : offizielle Reisezeitschrift der Schweiz. Verkehrszentrale, der Schweizerischen Bundesbahnen, Privatbahnen ... [et al.]
Herausgeber:	Schweizerische Verkehrszentrale
Band:	- (1940)
Heft:	7-8
Artikel:	La Suisse parmi les Nations
Autor:	Wagnière, Georges
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-772693

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

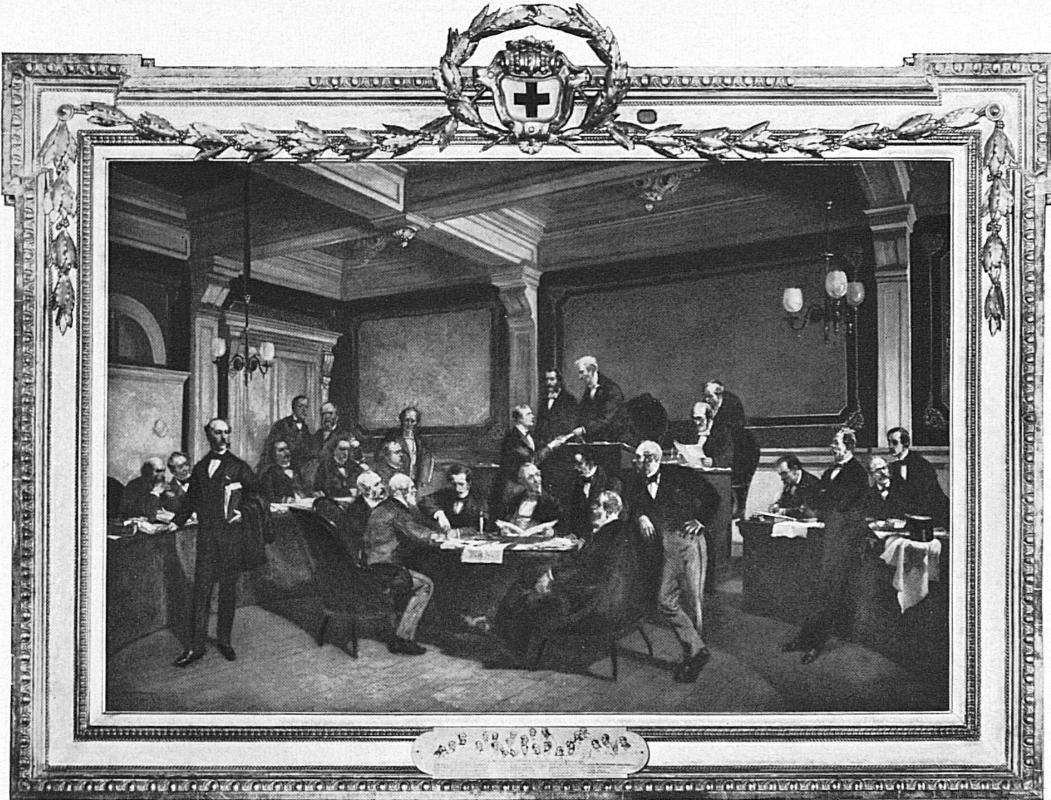
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Fondation de la Croix-Rouge : Signature de la Convention de Genève en 1864

La Suisse parmi les Nations

A l'heure où j'écris ces lignes, notre armée mobilisée couvre notre frontière. Elle est prête à faire tout son devoir.

La Suisse n'en demeure pas moins, suivant une tradition récente datant du siècle dernier, le centre d'œuvres diverses tendant à créer des liens entre les nations, à les faire se mieux connaître, à unir leurs efforts pour leur bien commun, à défendre ensemble les intérêts supérieurs de la communauté humaine. Dans le fracas des batailles la Suisse reste un foyer d'union entre les peuples.

La première, la plus célèbre, la mieux connue de ces œuvres internationales est la Croix-Rouge. Elle est née sur les champs de bataille de Lombardie où les armées de la France et du Piémont luttaient contre les Autrichiens. Un Genevois, Henry Dunant, voyageant dans la contrée, en simple touriste, assista à la bataille de Solferino où trois cent mille hommes se trouvèrent en présence. Dunant vit des milliers de morts, plus encore de blessés, gisant à terre sous un soleil de feu et, vers le soir, sous des averses de grêle et de pluie d'un terrible orage. Dunant parcourut tout le champ de bataille, prodiguant aux blessés son dévouement et ses soins. Mais tout manquait pour soulager tant de souffrances. Le service sanitaire de chaque belligérant était insuffisant: peu d'infirmiers, pas de remèdes ni d'objets de pansement. Rentré chez lui, le touriste genevois garde sans cesse sous les yeux ce spectacle affreux qui le hante comme un cauchemar. Il écrit une brochure: *Un souvenir de Solferino*. Il y raconte ce qu'il a vu. Et il termine par un appel aux hommes de tous pays, à tous ceux qui ont un cœur susceptible de s'émouvoir aux souffrances de leurs semblables.

Cet appel aux consciences fut entendu. Un comité international se réunit à Genève en 1863. Dix mois après, le gouvernement suisse convoquait une conférence diplomatique, la première « conférence de Genève ». Elle proclamait les grands principes qui inspirent toute l'œuvre: secours aux blessés, à quelque nation qu'ils appartiennent, respect et intangibilité du personnel et du matériel sanitaire. La croix rouge sur fond blanc, couleurs interverties du drapeau suisse, fut reconnue comme signe distinctif et sacré, assurant la protection des hommes, du matériel et des lieux qui le portent. Aujourd'hui, soixante-quatre pays ont adhéré à la Convention de Genève. Chacun d'eux possède un Comité national. Le Comité international de la Croix-Rouge, qui réside à Genève, est considéré par tous les gouvernements comme le lien permanent entre les sociétés des divers pays. Il a pour tâche essentielle de maintenir les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, de reconnaître les Sociétés nationales nouvelles et de les accréditer auprès des sociétés sœurs, d'exhorter, s'il y a lieu, les gouvernements à assurer le respect de la Convention, de créer en temps de conflits armés, des Agences pour les secours aux victimes de la guerre, pour les prisonniers, de leur vouer son assistance morale et matérielle, de servir d'intermédiaire, en temps de paix comme en temps de guerre, entre les gouvernements et les peuples afin de rendre possible l'œuvre humanitaire de secours aux victimes de la guerre, de la maladie ou des calamités naturelles.

Le Comité international créa en 1914, sous la présidence de Gustave Ador, l'Agence des prisonniers de guerre qui devait concentrer sur Genève l'attention du monde en fournissant aux familles des

nouvelles sur les soldats dont elles ignoraient le sort. Le courrier reçu à Genève s'éleva de quelques centaines de messages quotidiens jusqu'à dit-huit mille en un jour. L'Agence occupa jusqu'à douze cents collaborateurs presque tous bénévoles. L'œuvre s'étendit aux civils détenus dont aucune convention ne prévoyait la situation douloureuse. Le Comité contribua au rapatriement de 450 mille prisonniers épars dans l'Europe entière.

Cette œuvre s'est reconstituée sous la présidence de M. Max Huber dès le début de la guerre actuelle. Elle occupe à cette heure près de 500 employés presque tous volontaires.

* * *

Les autres œuvres internationales dont la Suisse est le centre eurent des débuts moins tragiques. Leurs statuts encore imparfaits, élaborés suivant les exigences du moment, ont toutefois une importance spéciale par leur effort de grouper les peuples en des alliances pacifiques. Il est permis de voir dans ces unions diverses visant des buts humanitaires, scientifiques et économiques, les premières dispositions fondamentales d'un pacte constitutionnel qui devrait régir un jour la confédération des Etats du monde.

Ce sont d'abord les unions consacrées aux améliorations du trafic entre les Etats: l'Union internationale des télécommunications, comprenant le service télégraphique et téléphonique et le service des radiocommunications; l'Union postale universelle qui règle le service de la poste entre tous les pays; l'Office central des transports internationaux par chemin de fer. C'est ensuite l'union fondée en vue de répandre plus de sécurité dans un domaine particulier du droit international privé, celui de la propriété industrielle, littéraire et artistique.

Ces Unions possèdent de véritables organes administratifs, les Bureaux internationaux dont le siège est à Berne. La Suisse est ainsi, par l'accord unanime des nations intéressées, le centre des

unions internationales. Les Etats contractants ont placé ces bureaux sous l'égide du gouvernement fédéral qui les organise et en confie la haute surveillance au chef d'un département fédéral. Les Etats intéressés témoignent ainsi de leur confiance dans notre gouvernement, ils attendent de la Suisse une gestion impartiale des affaires, ils ont foi dans sa solidité et son avenir, ils la savent capable de résister aux influences contradictoires, aux rivalités et aux jalousies qui divisent les peuples.

L'autorité fédérale appelle à la direction de ces bureaux des hommes notables de la patrie suisse. Elle désigne aux autres fonctions des citoyens appartenant aux diverses nations signataires, ce qui affirme le caractère international de ces bureaux. On y rencontre à cette heure des Suisses, des Italiens, des Français, des Allemands. Seule la gestion financière est contrôlée par l'administration fédérale, en raison des fonds nécessaires avancés à ces bureaux par la Confédération.

* * *

Les institutions qui devraient, plus que toutes les autres, contribuer à l'Union des peuples et à la paix du monde, sont la Société des nations et le Bureau international du travail. Ces deux œuvres admirables, nées dans un bel élan de concorde du monde entier et qui ont fait surgir de si grandes espérances, traversent à cette heure une crise grave. Il serait vain de chercher ce que l'avenir leur réserve.

Leur siège fut donné à la Suisse. Car la Suisse est elle-même une Société des nations. Par l'union indissoluble des éléments si divers qui la composent, elle est la négation vivante de ces théories de races et de langues, de ce nationalisme funeste qui menace le monde civilisé d'éternels conflits. On peut affirmer que dans l'Europe en guerre, la Suisse, par son existence même, travaille pour la paix du monde et pour le salut de la civilisation chrétienne.

Georges Hagnière

Phot.: Photoglob



Le monument de l'Union postale internationale à Berne